

LES CONFÉRENCES
DES ÉVÊQUES D'AFRIQUE

Du même auteur

La Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville. Ses défis face à l'éducation de la jeunesse, Éditions L'Harmattan, Paris, 2008, 182 p.

Les Conférences des Évêques. Histoire et développement de 1830 à nos jours, Éditions L'Harmattan, Paris, 2007, 266 p.

© L'Harmattan, 2009

5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-10635-2

EAN : 9782296106352

Pépin Wenceslas Firmin DANDOU

LES CONFÉRENCES
DES ÉVÊQUES D'AFRIQUE

Bilan et perspectives

Préface de Paulin Poucouta

L'Harmattan

Collection EGLISES D'AFRIQUE

Dirigée par François Manga-Akoa

Depuis plus de deux millénaires, le phénomène chrétien s'est inscrit profondément dans la réalité socio-culturelle, économique et politique de l'Occident, au point d'en être le fil d'Ariane pour qui veut comprendre réellement les fondements de la civilisation judéo-chrétienne. Grâce aux mouvements d'explorations scientifiques, suivis d'expansions coloniales et missionnaires, le christianisme, porté par plusieurs générations d'hommes et de femmes, s'est répandu, entre autres contrées et à différentes époques, en Afrique. D'où la naissance de plusieurs communautés ecclésiales qui ont beaucoup contribué, grâce à leurs œuvres socio-éducatives et hospitalières, à l'avènement de plusieurs cadres, hommes et femmes de valeur. Quel est aujourd'hui, dans les domaines économiques, politiques et culturels, le rôle de l'Église en Afrique ? Face aux défis de la mondialisation, en quoi les Églises d'Afrique participeraient-elles d'une dynamique qui leur serait propre ? Autant de questions et de problématiques que la collection « **EGLISES D'AFRIQUE** » entend étudier.

Dernières parutions

Rubin POHOR, *Ecole et développement*, 2009.

Roger HOUNGBEDJI, O.P., *L'église-famille de Dieu en Afrique*, 2009.

Armand Alain MBILI, *D'une Eglise missionnaire à une Eglise africaine nationale. L'observatoire du grand séminaire d'Otélé (1949-1968)*.

Jean Paulin KI, Michel BELEMGOUABGA, Abraham ZERBO, *Lutter contre la pauvreté en Afrique par l'Évangile*, 2009.

Jean-Baptiste SOUROU, *Comment être africain et chrétien ? Essai sur l'inculturation du mariage en Afrique*, 2009.

« Ce que je sais c'est que la mort ne détruit pas l'amour que l'on avait pour ceux qui ne sont plus. Ce que je sais aussi, c'est que la vie a un sens. Ce que je sais encore, c'est que l'amour et l'espoir triomphent toujours de la mort, de la barbarie et du mal. Tout cela Seigneur Ressuscité, je le sais par Toi. Puisque Toi Tu vis, nous aussi nous revivrons ». (cf. Martin Gray, in Le livre de la vie)

A mon Cher Beau-frère Jean-Paul Herbulot,
décédé le 6 juin 2008 ;
A mon Cher Papa Médard Dandou ;
A ma maman chérie Victorine Kiabiya ;
A ma très chère grande sœur Julie Ida Dandou ;
A mes grands-parents Nzaba Roger et Nkoussou Elisabeth ;
A Monseigneur Barthélemy Batantu,
ancien archevêque de Brazzaville (1979-2001) ;
A Léon Massamba-Bansimba ;
A Elodie Mpandzou Kambissi ;
A notre frère bien-aimé Alain Gazeaud,
diacre de l'Archidiocèse de Toulouse, au service de
l'ensemble paroissial Christ-Roi et Saint Etienne de
Montaudran ;
A notre ami Jean Ducrocq ;
A mon jeune ami Alexandre Lambert,
tous rappelés auprès de Toi Seigneur,

Je dédie cet ouvrage.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

a.c.	Article cité
ACEAC	Association des Conférences Episcopales de l'Afrique Centrale
ACECCTC	Association des Conférences Episcopales du Congo, de Centrafrique, du Tchad et du Cameroun
ACERAC	Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale
AEF	Afrique Equatoriale Française
ANC	African National Congress
AOTA	Association Œcuménique des Théologiens Africains
c.	Canon
cc.	Canons
RCA	République Centrafricaine
CD	Christus Dominus
CEC	Conférence Episcopale du Congo
CEF	Conférence des Evêques de France
CENC	Conférence Episcopale Nationale du Cameroun
CENCO	Conférence Episcopale Nationale du Congo
CEREAO	Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest Francophone
CEZ	Conférence Episcopale du Zaïre
CIC/17	Codex Iuris Canonici de 1917
CIC/83	Codex Iuris Canonici de 1983
CNR	Conseil National de la Révolution
CNS	Conférence Nationale Souveraine
CSC	Confédération Syndicale Congolaise
DC	Documentation Catholique

EAP	Equipe d'Animation Pastorale
EIA	Ecclesia in Africa
ES	Ecclesiae Sanctae
HC	Histoire du Christianisme
ITCABIC	Inter-Territorial Catholic Bishops' Conference of the Gambia, Liberia and Sierra Leone
IMBISA	Inter-Regional Meeting of Bishops of southern Africa
JMPR	Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution
MPR	Mouvement Populaire de la Révolution
OPM	Œuvre Pontificale Missionnaire
PAC	Pan African Congress
RDC	République Démocratique du Congo
RP	Révérend Père
SC	Sacrée Congrégation
SCEAM	Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar
SACBC	Southern African Catholic' Conference

PREFACE

Le fil qui ne casse pas !

Décidément, Firmin Pépin Dandou est passionné par les conférences des évêques ! Voici, en effet, son troisième ouvrage consacré à ce thème : « Après avoir fait un tour d'horizon des conférences des évêques à l'échelle mondiale, après en avoir fait une application sur le Congo Brazzaville, nous consacrons, [comme pour célébrer l'année de l'Afrique], le présent ouvrage aux conférences des évêques d'Afrique » (p. 9).

Pourtant, il n'est pas rare d'entendre comparer les conférences épiscopales qui ressemblent à certaines associations panafricaines ou régionales qui tournent en rond, faute de volonté réelle d'avancer et parce que déconnectées du quotidien des peuples. Alors, à quoi bon consacrer trois ouvrages à ces structures ecclésiales ?

Le travail acharné de Firmin Pépin Dandou est un geste d'espérance en la vie dont sont porteuses les conférences épiscopales en Afrique. Dans la perspective chrétienne, la vie, don de Dieu, n'est pas un acquis, mais une dynamique. Certes, la vie peut-être est une flamme bien fragile, menacée par les vents de la paresse, de la bureaucratie, du carriérisme et de l'égoïsme. Mais la vie peut être aussi ce grand feu généreux et missionnaire qui brûle et embrase tout, autant nos Eglises que nos pays. En ce sens, pour reprendre la belle formule du romancier haïtien Jacques Roumain : « la vie est comme un fil qui ne casse pas parce que chacun y attache un nœud »¹. Ce qui rejoint bien l'hymne à la vie de Martin

¹ J. ROUMAIN, *Gouverneurs de la rosée*, Paris, Mémoire Encrier, 2004.

Gray que l'auteur de ce livre nous propose au début de sa dédicace (p. 5).

C'est dans cette perspective qu'il faut entrer dans les différentes parties de cet ouvrage. La première étape nous fait communier à l'expérience des premières conférences épiscopales africaines apparues avant Vatican II (au Cameroun, en République Démocratique du Congo, au Congo Brazza) et des assemblées épiscopales tenues dans différents coins du continent (Tanganyika, Madagascar, Angola, et divers pays d'Afrique de l'Ouest).

Ensuite, l'auteur nous fait découvrir comment le souffle de Vatican II a amené les conférences épiscopales africaines à se regrouper en cercles concentriques en deux ou plusieurs pays : Burkina-Niger, Afrique du Nord, Bénin-Togo-Côte d'Ivoire, avant d'en arriver à la configuration actuelle : « 33 conférences épiscopales nationales africaines, 7 conférences épiscopales régionales et un Symposium des conférences épiscopales de portée continentale » (p. 78-79). Le SCEAM, cette OUA (UA) de l'Eglise, qui a vu le jour en 1969, est « un organe de liaison et de concertation épiscopale où se concrétise la collégialité épiscopale des évêques d'Afrique » (p. 88).

Après cette double étape historique, l'auteur revient aux chapitres 4 et 3 sur le travail de certains papes qui ont permis la naissance et le développement des conférences épiscopales en Afrique : « les facteurs de la naissance des différentes conférences épiscopales d'Afrique remontent bien aux pontificats de Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII. Et à partir du pontificat de Jean XXIII commença, ce que l'on peut appeler une phase de structuration des conférences épiscopales africaines dont le développement aura atteint la vitesse de croisière avec Paul VI et Jean-Paul II » (p. 90). L'auteur mentionne plus loin, l'apport inestimable de Benoît XVI qui poursuit l'œuvre de Jean-Paul II (p. 136-139).

Le chapitre 5, le dernier, pose la question des enjeux des conférences épiscopales, particulièrement de leur aptitude à la créativité, en l'occurrence à se doter d'un droit particulier. Certes, quelques conférences épiscopales africaines se sont dotées de droit particulier, exerçant ainsi leur pouvoir législatif. Il s'agit des conférences épiscopales de l'Afrique du Nord (CERNA), du Bénin,

de Gambie, du Ghana, du Liberia et Sierra Leone (ITCABIC), du Nigeria et du Rwanda.

C'est à ce travail d'inventivité qu'invitent les deux synodes africains, le premier et le prochain. Pour être réellement des lieux de vie ecclésiale, les conférences épiscopales africaines doivent être attentives aux questionnements du peuple de Dieu. C'est alors que la vie de Dieu et la vie ecclésiale universelle est réellement comme un fil qui ne casse pas parce que chaque Eglise y attache un nœud. Nous ne pouvons que remercier Firmin Pépin Dandou pour ce pèlerinage si instructif à travers l'histoire des conférences épiscopales. Il met à la disposition des lecteurs une masse d'informations inestimables et une abondante bibliographie, qui peuvent être à usage didactique. Merci également de rappeler cette invitation à la créativité.

Dans la perspective du deuxième synode africain, cette créativité est appelée à déborder largement les problèmes de discipline ecclésiale. Ainsi, les conférences épiscopales ne pourraient-elles devenir des promontoires de réconciliation, de justice et de paix dans nos pays ? Avec la modestie de servantes, ne peuvent-elles pas s'impliquer de manière prophétique et structurelle dans les instances régionales et sous-régionales où se cherchent la réconciliation, la justice et la paix ? Comment le SCEAM peut-il travailler avec l'Union Africaine, sans s'y inféoder, pour la promotion réelle de la démocratie, du développement et de la paix en Afrique ?

Néanmoins, ce travail structurel doit être porté par le souffle prophétique de l'ensemble de la communauté. D'ailleurs, le deuxième synode qui se veut essentiellement éthique pose la question de l'engagement personnel et communautaire. *L'Instrumentum Laboris* donne en exemple les conférences épiscopales qui ont œuvré pour la paix dans la région en favorisant des rapprochements des jeunes de pays en conflits (cf. *Instrumentum Laboris*, n° 67). Pour contribuer à l'avènement de la réconciliation, de la justice et de la paix, « ces trois mots que l'on peut difficilement voir fleurir au cœur de nos vies et de nos sociétés (p. 200), le document interpelle la responsabilité de tous les chrétiens et de toutes les institutions, en premier lieu desquelles, les conférences épiscopales :

« Les lettres pastorales des conférences épiscopales, contre tout ce qui opprime les hommes et femmes dans la société, donnent le témoignage d'une Eglise-Famille soucieuse de l'unité. Leur soutien aux commissions Justice et Paix et aux autres institutions ecclésiales travaillant dans les domaines de la justice, de la paix et de la réconciliation, est très précieux ; leur attention pastorale aux fidèles laïcs engagés dans les services publics et privés, et aux différents corps de métier par la présence des aumôniers signale fortement que les ''joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et [qu'] il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur '' (GS) ». (Instrumentum Laboris pour le deuxième synode africain, n° 120).

Paulin POUCOUTA
Institut Catholique de Yaoundé

INTRODUCTION

Lorsqu'on pense aux événements marquants qu'a connus l'Eglise d'Afrique ces derniers mois, ne pourrait-on pas considérer l'an 2009 comme l'année de l'Afrique ? Comme on le sait, tous les projecteurs du monde entier ont été braqués sur le continent africain, à cause d'une part, du premier voyage de Benoît XVI en terre africaine ; un voyage dont l'écho du message pontifical aura malheureusement été occulté par le lynchage médiatique dont le Saint-Père a fait injustement l'objet suite à sa déclaration sur le préservatif ; une déclaration tronquée et interpolée par les médias occidentaux.

D'autre part, la célébration du deuxième synode spécial pour l'Afrique, convoqué par Benoît XVI, à Rome, en octobre 2009, est un événement qui, par son importance, ne pourrait pas ne pas retenir l'attention des évêchés du monde entier.

Après le premier synode spécial pour l'Afrique célébré en 1994, suivi de l'exhortation apostolique *Ecclesia in Africa* ; et, avant le deuxième synode, nous estimons que le premier défi à relever pour les évêques d'Afrique serait celui de la mise en pratique des orientations des deux synodes. Au moment de célébrer le deuxième synode, ne serait-il pas judicieux de faire le bilan du premier ? Qu'a-t-on fait des soixante quatre propositions du premier synode ? Et, comment envisager le second comme un prolongement du premier ? Les conférences épiscopales et les évêques d'Afrique ne devraient-ils pas commencer par là pour mieux aborder ce nouveau challenge que constitue le deuxième synode pour l'Afrique convoqué par Benoît XVI ?

La publication de ce livre sur les conférences épiscopales d'Afrique tombe comme à pic, coïncidant avec la célébration du

deuxième synode. Après avoir fait un tour d'horizon des conférences des évêques à l'échelle mondiale, après en avoir fait une application sur le Congo-Brazzaville, nous consacrons, [comme pour célébrer l'année de l'Afrique], le présent ouvrage aux conférences des évêques d'Afrique. Nous allons ainsi, par là, boucler la boucle de notre investigation sur le thème toujours actuel des conférences épiscopales. Quand les conférences épiscopales d'Afrique sont-elles apparues ? Quels sont les facteurs de leur développement ? Quelle est leur configuration actuelle au moment de célébrer le deuxième synode spécial ? Voilà donc autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre ; des questions qui, à n'en point douter, nous invitent à faire un bilan des conférences africaines, c'est-à-dire, à nous replonger inexorablement dans l'histoire de l'Eglise en Afrique. En outre, une autre question se pose : quels sont les enjeux des conférences épiscopales d'Afrique à l'aube du troisième millénaire ? Cette question invite quiconque à entrevoir des perspectives nouvelles d'actions pour les évêques d'Afrique. A cet effet, l'un des enjeux des conférences africaines ne serait-il pas l'établissement d'un droit particulier propre à chaque conférence ? C'est l'un des défis majeurs pouvant permettre aux Eglises d'Afrique de réussir et de mener à bon port l'œuvre d'inculturation tant prônée.

Pour se faire une petite idée sur cette Eglise d'Afrique, on peut suivre avec intérêt Jean-Paul II qui, dans son exhortation post-synodale *Ecclesia in Africa*, nous présente un panorama historique de l'évangélisation en Afrique, en trois phases. La première phase est celle « qui remonte jusqu'à l'époque même des premiers siècles de l'Eglise avec la très florissante évangélisation de l'Egypte et de l'Afrique du Nord, surtout entre le 2^{ème} et le 4^{ème} siècle (...). La deuxième phase d'évangélisation de l'Afrique concerne les régions situées au sud du Sahara et ouvre la période allant du 15^{ème} au 16^{ème} siècle. Ce fut à la faveur de l'exploration de la côte africaine par les Portugais. Cet effort d'évangélisation concernait surtout les régions du Bénin actuel, de Sao Tomé, de l'Angola, du Mozambique et de Madagascar. Ce fut ensuite le tour du Zaïre et du Congo »¹.

¹ Cf. B. NYOM, L. MPONGO et J. MBARGA, « Présentation de *Ecclesia in Africa* », in Jean-Paul II, *L'Eglise en Afrique*, Paris, Cerf, 1995, pp. 3-4.

La troisième phase, quant à elle, débute au 19^{ème} siècle, « période caractérisée par un effort extraordinaire accompli par les grands apôtres et promoteurs de la mission africaine »².

Ce n'est dans cet élan que, au début du 20^{ème} siècle, furent célébrées les premières assemblées épiscopales africaines. Ainsi, on pourrait dire que l'histoire des conférences épiscopales en Afrique est très récente. Elle peut être divisée en deux périodes importantes : la période d'avant Vatican II et celle dite post-conciliaire.

On remarquera qu'avant le concile Vatican II, le paysage ecclésial de l'Afrique est caractérisé par la création, par le Saint-Siège, des vicariats et préfectures apostoliques confiés à des missionnaires européens. Ainsi, au moment où les premières assemblées épiscopales vont se tenir en Afrique, on parlera plutôt des réunions des Ordinaires des missions ou réunions des vicaires apostoliques. L'expérience positive des conférences épiscopales en Occident avait sans doute dû motiver le Saint-Siège à encourager les réunions des Ordinaires des missions d'Afrique par l'envoi d'un délégué ou visiteur apostolique qui, à chaque fois, avait mandat d'en assurer la présidence et d'envoyer un rapport détaillé à Rome.

Cependant, à partir du concile Vatican II, on vit la silhouette de l'épiscopat africain se dessiner de mieux en mieux. On vit, en effet, se développer un nouveau mode de fonctionnement des conférences épiscopales africaines, à savoir le regroupement de deux ou plusieurs pays en une seule et même conférence des évêques, tel que envisagé par le décret conciliaire *Christus Dominus*, n° 38 § 5 qui stipule que « là où des circonstances particulières le requièrent, les évêques de plusieurs nations pourront, avec l'approbation du Siège Apostolique, constituer une seule conférence ».

En outre, on pourra apprécier le rôle non moins important joué par certains papes dans le développement des conférences épiscopales d'Afrique. C'est le cas des papes Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII, Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI,

² Lire Jean-Paul II, *L'Eglise en Afrique*, op. cit., p. 33.

grâce auxquels on est arrivé à la configuration actuelle des conférences épiscopales en Afrique.

Nous ne traitons pas ici de toutes les conférences d'évêques d'Afrique, et ce, faute de documentation. Car il y en a plus d'une cinquantaine. Mais, nous présentons simplement et humblement quelques conférences épiscopales apparues avant et après le concile Vatican II, et à partir desquelles nous avons tenté de constituer une ébauche d'histoire qui, jusque-là, était inexistante.

Nous voudrions ici exprimer notre reconnaissance à Mr l'Abbé Paulin Poucouta, professeur d'Exégèse à l'Université Catholique de Yaoundé qui, malgré ses multiples obligations, a accepté de faire la Préface de ce livre. Qu'il nous soit permis de remercier toute notre famille du Congo et de France, particulièrement Mr et Mme Jean-Paul et Léocadie Herbulot, Mr Bienvenu Dandou, Mr et Mme Patrice et Régine Mayembo sans lesquels nos trois publications n'auraient pas pu se concrétiser. Nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude à tous nos amis, à l'Archidiocèse de Brazzaville, à l'Archidiocèse de Toulouse, au diocèse de Lille, aux paroissiens de Lille Saint-Sauveur, aux professeurs et étudiants de la Faculté de Droit canonique de Toulouse, à l'équipe de travail de l'Officialité Régionale du Midi, aux amis de la Maison diocésaine du Christ-Roi (prêtres et laïcs), aux paroissiens du Christ-Roi et Saint Etienne de Montaudran, aux paroissiens de Ramonville et Pouvourville. S'il nous fallait citer nommément toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail, la liste serait tellement longue qu'elle pourrait donner lieu à une thèse spéciale. Puissent donc toutes ces âmes généreuses et discrètes, et surtout chacun, trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

- Chapitre 1 -

Les premières Conférences Episcopales Africaines apparues avant le Concile Vatican II

1. Au Cameroun

J.-P. Messina et J. V. Slageren donnent des détails importants sur les origines lointaines et le développement de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC en sigle)¹.

1.1. Des synodes missionnaires aux premières conférences des Ordinaires des missions du Cameroun (1906-1959)

Par J.-P. Messina et J. V. Slageren, nous savons que « *les origines lointaines de la CENC remontent à la période missionnaire. En effet, les pallotins* »² qui assurèrent l'œuvre

¹ Consulter J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *Histoire du Christianisme au Cameroun. Des origines à nos jours*, Paris, Karthala-Clé, 2005, pp. 403-416.

² Nous jugeons nécessaire d'expliquer le vocable de « *pallotin* ». Pour cela nous nous reportons à J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, pp. 136-137. « Les pallotins sont un institut religieux à vocation missionnaire, fondé par un prêtre italien du nom de Vincenzo Pallotti. C'est le 9 janvier 1835 que Pallotti, ordonné prêtre le 16 mai 1818, eut l'idée de fonder une œuvre pour l'apostolat universel. Le 4 avril 1835, son œuvre est approuvée par le Pape Grégoire XVI. Elle s'appelle Société de l'Apostolat Catholique, en abrégé Sac. Vincenzo Pallotti. C'est donc en ce XIX^e siècle marqué par le renouveau catholique que vit le jour cet institut missionnaire à qui Rome confia l'évangélisation du Cameroun ». On

d'évangélisation au Cameroun de 1890 à 1916, avaient instauré la célébration des synodes missionnaires dans le but d'évaluer le travail accompli et réfléchir sur les nouvelles stratégies pastorales en rapport avec les difficultés rencontrées et le *modus vivendi* des populations évangélisées³. Ainsi, le premier synode missionnaire se tint à Douala, du 26 au 28 septembre 1906 sous la présidence de Mgr Heinrich Vieter, vicaire apostolique au Gabon qui « obéissait cependant à une logique évidente : la concertation en vue d'un nouveau départ, plus en osmose avec l'environnement des évangélisés. Cette première rencontre (...) se situait déjà dans la logique d'une véritable conférence épiscopale. Des préoccupations essentielles de ce synode on peut retenir le souci des missionnaires de lutter contre les fétiches et les sociétés secrètes (...), et leur volonté de recourir aux langues locales pour mieux évangéliser le Cameroun »⁴. Le deuxième synode qui était programmé pour la période du début de l'année 1914 ne put avoir lieu à cause de la première guerre mondiale.

Cependant, il avait fallu attendre l'année 1949 pour voir la hiérarchie camerounaise renouer avec la tradition des concertations épiscopales sous la forme de « *conférence plénière des Ordinaires des Missions du Cameroun* ». La première conférence des ordinaires des missions du Cameroun français se tint à Yaoundé, du 30 mai au 4 juin 1949. Cinq évêques y prirent part, à savoir : Mgr René Graffin (Vicaire apostolique de Yaoundé), Mgr Pierre Bonneau (Vicaire apostolique de Douala), Mgr Paul Bouque (Vicaire apostolique de Foumban), Mgr Jacques Teerenstra (Vicaire apostolique de Doumé), Mgr Yves Plumey (Préfet apostolique de Garoua). Ils furent assistés par cinq prêtres missionnaires présents en qualité d'experts⁵.

peut consulter aussi J. V. SLAGEREN, *Histoire de l'Eglise en Afrique (Cameroun)*, Yaoundé, Clé, 1969, 312 p.

³ Lire J.-P. MESSINA, « Christianisme missionnaire au Cameroun : accueil ou résistance ? », in *Jésus-Christ et l'Afrique*, Yaoundé, Faculté de Théologie, 2001, pp. 127-202 ; on peut aussi consulter P. W. F. DANDOU, *Les Conférences des Evêques. Histoire et développement de 1830 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 63.

⁴ Se référer à J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, p. 403.

⁵ Voir « Première Conférence plénière des Ordinaires des missions du Cameroun, 30 mai-4 juin 1949 », in Archives du CDO.

A ces assises dont la présidence fut assurée par Mgr Marcel Lefebvre⁶, les évêques du Cameroun traitèrent d' « un ensemble de questions portant sur les sacrements (le mariage en particulier), la presse, les séminaires et le clergé, l'éducation, les catéchismes, l'action catholique, les œuvres hospitalières, le denier de culte. Cette conférence s'acheva par le renouvellement de la consécration, le 4 juin 1949, du Cameroun à Marie, Reine des apôtres. L'occasion fut donnée également aux Ordinaires de rappeler aux fidèles du Cameroun la condamnation du communisme par le Saint Père »⁷.

Après cette première assemblée, il avait fallu attendre six années pour la tenue de la deuxième conférence des Ordinaires du Cameroun. En effet, les vicaires apostoliques du Cameroun se réunirent à Nkongsamba, au mois de mars 1955, pour examiner les questions relatives à la dot et à la polygamie. Cette conférence se déroula aussi sous la présidence du délégué apostolique, Mgr Marcel Lefebvre. Au cours de cette assemblée, les évêques rédigèrent une lettre pastorale collective intitulée : « *Lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun sur l'indépendance* » ; une lettre rendue publique à Pâques (10 avril 1955)⁸. J.-P. Messina et J. V. Slageren soulignent que cette lettre collective était « le point de départ de l'enseignement social des Ordinaires du Cameroun »⁹. Car c'était la première fois que les évêques intervinrent sur une question sociale en s'adressant directement à leurs fidèles¹⁰. L'autre fait important de cette deuxième conférence fut la prise de conscience des ordinaires du Cameroun de structurer la périodicité de ces assemblées épiscopales.

⁶ Sur la mission de Mgr Marcel Lefebvre comme délégué apostolique en Afrique, on peut se reporter à B. TISSIER DE MALLERAIS, *Mgr Marcel Lefebvre. Une vie*, Etampes, Ed. Clovis, 2002, pp. 221 et suiv.

⁷ Cf. J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, p. 404.

⁸ Consulter *La Documentation Catholique*, n° 1198 (1955), pp. 545-550.

⁹ Se référer à J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, p. 405.

¹⁰ *Ibidem*.

1.2. Des Conférences des Ordinaires à la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (1960 à nos jours)

« A partir de 1955, les rencontres des Ordinaires du Cameroun étaient devenues régulières. Il leur était apparu évident que les conditions du travail apostolique au Cameroun n'étaient susceptibles d'amélioration que si une concertation régulière avait lieu entre eux. D'ailleurs, on avait noté que certains services d'Eglise s'étaient déjà dotés d'une direction nationale (...). Tous ces services constitués avant la naissance de la conférence épiscopale du Cameroun suggéraient, pour mieux servir l'Eglise locale, d'être regroupés au sein d'une institution chargée d'assurer leur coordination verticale et horizontale, c'est-à-dire entre chaque service et la hiérarchie (évêques) et entre les différents services eux-mêmes »¹¹.

L'année 1960 marque un tournant important dans la vie du pays. Car c'est le 1^{er} janvier 1960 que fut proclamée l'indépendance du Cameroun. Cet événement historique « avait suscité au sein de la communauté de fidèles et de la hiérarchie cléricale d'origine locale une vive conscience d'appartenance nationale. L'Eglise était d'ailleurs conviée aux avant-postes du combat pour l'unité nationale. Et elle ne pouvait le faire que si elle était en mesure de montrer qu'elle en était capable dans son organisation et dans son action pastorale. S'il allait de soi que les évêques de la zone francophone se réunissaient chaque année, de préférence entre le mois de mars et celui d'avril, ces rencontres n'étaient pas statutairement définies. Et même après la réunification des Cameroun, le 1^{er} octobre 1961, qui a permis aux évêques de la zone anglophone de se joindre à leurs pairs francophones, les rencontres épiscopales annuelles continuaient de manquer d'assise juridique »¹².

¹¹ *Ibidem*.

¹² *Ibid.*, p. 406. Lire aussi H. NOMIGNI ZEKEYO (dir.), *150 ans d'évangélisation du Cameroun 1845-1995. Christianisme dans le Ndé : 84 ans après*, Bangwa, 1995, pp. 143-207.

1.2.1. Les évêques du Cameroun pendant le concile Vatican II

Pendant le concile Vatican II, les évêques du Cameroun se joignirent à l'ensemble de l'épiscopat de tout le continent africain pour ne former qu'un seul groupe, c'est-à-dire un organe de concertation et d'évaluation des travaux conciliaires afin de mieux articuler leurs interventions et exprimer leurs doléances. A cet effet, les évêques africains présents au concile organisèrent des consultations qui aboutirent à la création du Secrétariat Episcopal Panafricain présidé par le cardinal Laurian Rugambwa, porte-parole de l'épiscopat africain au concile. Ce secrétariat était animé par deux secrétaires : l'un anglophone, Mgr Joseph Blomjous et l'autre francophone, Mgr Jean Zoa¹³.

Il sied de relever qu'en dehors de cette organisation continentale, les évêques du Cameroun profitèrent de leur séjour à Rome pour tenir quelques réunions épiscopales. Et ce fut bien à cette occasion qu'ils donnèrent à leurs assemblées le nom de « *Conférence Episcopale* ». La première réunion se tint le 29 octobre 1962, à Rome ; et la deuxième, le 24 novembre de la même année, à l'initiative de Mgr Jean Zoa : « Comme telle, la Conférence Episcopale du Cameroun est officiellement née à Rome, le 24 novembre 1962 ». En 1963, elle se dota de cinq commissions : Action catholique sociale confiée à Mgr Pierre Célestin Nkou ; Enseignement catholique (Mgr Zoa) ; Information (Mgr Yves Plumey) ; Liturgie (Mgr Lambert Van Heygen) ; Religieux et Religieuses (Mgr Victor Sartre)¹⁴. Une nouvelle commission fut créée en 1964 : la commission chargée des vocations, des séminaires et des prêtres présidée par Mgr Paul Etoga¹⁵.

¹³ Se référer à J.-P. MESSINA, *Evêques africains au Concile Vatican II. Le cas du Cameroun*, Paris, Karthala, 2000, pp. 71-89.

¹⁴ Lire « Compte rendu de la réunion des Evêques du Cameroun, 1963 », in Archives du CDO.

¹⁵ Consulter « Les statistiques de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun », in Archives du secrétariat général. Lire aussi T. EKOLLO, *Cameroun. 150^e anniversaire de l'évangélisation*, Douala, CEBEC, 1995, pp. 89-162.

1.2.2. L'activité post-conciliaire de la Conférence épiscopale du Cameroun

Après le concile, les assemblées épiscopales se firent régulières. Mais la CENC n'était pas encore bien structurée. C'est ainsi que fut créé en 1966 l'office du Secrétariat permanent de la CENC dont le mandat était fixé à une durée de 3 ans renouvelables. Cette charge fut confiée à un prêtre, de 1966 à 1970 (pour le premier mandat) ; de 1970 à 1973 (pour le deuxième) ; de 1973 à 1976 (pour la troisième)¹⁶.

En 1972, les évêques créèrent le conseil national des laïcs intégré à la commission pour l'apostolat des laïcs. Ils adoptèrent, par ailleurs, les premiers statuts, le 14 avril de la même année ; statuts approuvés *ad experimentum* par le Siège Apostolique, le 5 avril 1973. Et, en complément des statuts, les évêques rédigèrent un règlement intérieur adopté le 30 juin 1973. Ces statuts de 1973 furent révisés en 1980 (18 avril) et reçurent la *recognitio* du Siège Apostolique, le 9 mai 1981, pour une durée de cinq ans¹⁷.

A partir de 1976, les évêques nommèrent un Secrétaire Général dont la mission principale fut d'organiser l'administration de la CENC. En outre, J.-P. Messina et J. V. Slageren soulignent que « concernant la présidence de la CENC, le jeu a été plus subtil, l'enjeu étant de tenir compte de l'équilibre géo-linguistique. Ainsi, quand le président élu est un évêque francophone, le vice président est un anglophone. Même le principe de succession à la présidence de la CENC est fondé sur cet équilibre. Le premier président de la conférence épiscopale a été Mgr Jean Zoa, archevêque de Yaoundé. Avant l'élaboration et l'adoption des statuts, c'est lui qui a dirigé la conférence des évêques de 1962 à 1972. En 1973, après l'approbation des statuts, il a été élu président de la CENC »¹⁸.

¹⁶ Se référer à J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, p. 411.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 410-411.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 411-412. Ces auteurs présentent un tableau récapitulatif des principaux responsables de la CENC avec leurs secrétaires, de 1962 à 1991 : Présidents : Mgr Jean Zoa, archevêque de Yaoundé, 1962-1972 ; Mgr Jean Zoa, 1973-1976 ; Mgr Paul Verdzekov, évêque de Bamenda, 1976-1982 ; Mgr Jean Zoa, 1982-1985 ; Mgr Christian Tumi, archevêque de Garoua, 1985-1988 ; Mgr Christian Tumi, 1988-1991. Secrétaires : 1966-1970, Abbé Thomas Fondjo ; 1970-1973, Abbé Pierre Mviena ; 1973-1976, Mgr Liboire Minkat ; 1976-1987,

La Conférence Episcopale Nationale du Cameroun fait partie d'une organisation épiscopale régionale : ACERAC (Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale). Depuis le mois de mai 2005, les évêques du Cameroun ont procédé à la révision des statuts de leur conférence épiscopale qui attendent la *recognitio* du Siège Apostolique. Ce nouveau projet de statuts comprend 43 articles. L'art. 1 intitulé « *Sa constitution et sa nature* », dispose : « § 1. Pour le service du peuple de Dieu qui est au Cameroun, a été constitué, en xxx, la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun, afin qu'ils exercent conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Eglise au Cameroun offre aux hommes, en accomplissant sa mission d'évangélisation par des formes et des méthodes d'apostolat convenablement adaptées aux circonstances du pays (...) § 3. Le Siège de la Conférence est établi à Yaoundé »¹⁹.

Actuellement, la CENC comprend 19 diocèses répartis en cinq provinces ecclésiastiques. La province de Yaoundé constituée de 5 diocèses : l'archidiocèse de Yaoundé, diocèses de Mbalmayo, Sangmelima, Bafia et Obala. La province de Douala composée de 3 diocèses : archidiocèse de Douala, diocèses de Nkongsamba et de Bafoussam. La province de Garoua comprenant 4 diocèses : archidiocèse de Garoua, diocèses de Maroua-Mokolo, Yagoua et Ngaoundéré. La province de Bamenda constituée de 3 diocèses : archidiocèse de Bertoua, diocèses de Doumé/Abong-Mbang, Yokadouma et Batouri²⁰. « Entre 1962 et 1991, la CENC a publié une quinzaine de documents qui font la substance de l'enseignement du magistère local »²¹.

Abbé Jean-Baptiste Amie ; 1987-1997, Abbé Etienne Ngue ; 1997, Abbé Patrick Lafon.

¹⁹ Voir CENC, *Statuts. Projet*, 3^e rédaction, Yaoundé, Ed. du Secrétariat Général, 2005, p. 3.

²⁰ Se reporter au tableau des diocèses du Cameroun établi par J.-P. MESSINA et J. V. SLAGEREN, *op. cit.*, p. 397.

²¹ *Ibid.*, p. 416.

2. En République Démocratique du Congo

Les assemblées épiscopales évoquées par G. Feliciani sont celles des Ordinaires du Congo Léopoldville en 1907²². Mais avant de développer ces assemblées épiscopales à proprement parler, nous allons d'abord donner un bref aperçu historique de la constitution du clergé local dans ce pays. R. Kulimushi peint succinctement la situation en ces termes :

« La première structure ecclésiastique de gouvernement local confiée à un évêque fut érigée le 30 décembre 1886 sous la forme de Vicariat apostolique. Ce sont naturellement des supérieurs religieux qui furent choisis pour organiser l'évangélisation avec l'aide des missionnaires appartenant à la même congrégation et auxquels une aire géographique déterminée était confiée. Ainsi le 30 décembre 1886 déjà est érigé le Vicariat apostolique du Haut Congo, placé sous la sollicitude pastorale des Pères blancs avec Victor Roelens comme premier évêque. Une deuxième circonscription, érigée le 11 mars 1888, échut aux Pères de Scheut sous la dénomination du vicariat du Congo belge. Ces deux premiers vicariats constituent le noyau fondateur d'où naquirent les quarante-sept diocèses que compte l'Eglise catholique en RDC »²³.

Le premier prêtre autochtone, Stefano Kaoze, fut ordonné le 27 juillet 1917. Et le premier évêque, consacré le 18 mars 1956, est Mgr Kimbondo. La hiérarchie ecclésiastique ordinaire en RDC fut établie le 10 novembre 1959, période où les vicariats apostoliques passèrent du statut de territoires de mission à celui d'Eglises locales constituées. Comme le souligne R. Kulimushi, en 1959, la RDC comptait « trois évêques autochtones (Mgr Pierre Kimbondo, évêque auxiliaire de Kisantu ; Mgr Joseph Nkongolo, évêque de Luebo ; Mgr Joseph Albert Malula, évêque auxiliaire de Léopoldville Kinshasa) ».²⁴

Lors du consistoire secret du 4 décembre 1959, le pape Jean XXIII créa de nouveaux diocèses ; une création assortie de

²² Voir G. FELICIANI, *Le conferenze episcopali*, Bologna, Il Mulino, 1974, p. 179.

²³ Se référer à R. KULIMUSHI MUTARUSHWA, *La charge pastorale. Droit universel et droit local*, Paris, Cerf, 1999, p. 117.

²⁴ *Ibid.*, p. 118.

nominations d'évêques, pasteurs respectifs de ces diocèses²⁵. Six provinces ecclésiastiques furent ainsi créées regroupant vingt-trois diocèses à l'époque. Il y avait entre autres : la province de Léopoldville composée de l'archidiocèse de Léopoldville, les diocèses de Boma, Inongo, Ipamu, Kikwit, Kisantu et Matadi ; la province de Coquilhatville comprenant l'archidiocèse de Coquilhatville, les diocèses de Basankusu, Bikoro, Lisala, Molegbe, Lolo ; la province de Stanleyville constituée de l'Archidiocèse de Stanleyville, des diocèses de Bondo, Buta, Buba, Niangara, Wamba, les deux préfectures apostoliques de Isangi et Doruma ; la province de Bukavu regroupant l'Archidiocèse de Bukavu, les diocèses de Beni, Kasongo, Kindu et Goma ; la province de Lualuabourg composée de l'archidiocèse de Lualuabourg, les diocèses de Kabinda, Tshumbe, Luebo, les préfectures apostoliques de Kole et de Mweka ; enfin, la province de Elisabethville constituée de l'Archidiocèse d'Elisabethville, des diocèses de Baudouinville, Kongolo, Kamina, Sakania et la Préfecture apostolique du lac Moero²⁶. Cependant, aujourd'hui, la Conférence Episcopale Nationale du Congo, CENCO en sigle, a conservé l'ancienne répartition provinciale, c'est-à-dire, six provinces ecclésiastiques. La seule modification à relever concerne le nombre de diocèses qui est passé de vingt-trois en 1959 à quarante-sept aujourd'hui, avec à leur tête des évêques autochtones²⁷.

²⁵ Voir JEAN XXIII, *Consistorium secretum*, in *AAS*, vol. 52, n° 1 (1960), pp. 5-22. Lire aussi E. KAZADI NGOY, *D'une pastorale d'institution à une pastorale de mission. L'épiscopat du Congo et son magistère : (lecture historico-canonique de ses textes)*, Thèse de doctorat, Madrid, Universidad Pontificia Comillas de Madrid, 2005, pp. 14-18. L'auteur nous présente la nouvelle hiérarchie de l'Eglise du Congo telle qu'elle est apparue dans le décret de création du 4 décembre 1959. Il y avait au total, vingt-trois diocèses dont six archidiocèses et dix-sept diocèses suffragants. En outre, *La Documentation Catholique*, n° 1320 (1960), pp. 125-126, complète cette liste en y ajoutant trois autres diocèses ne figurant pas dans le décret des Actes AAS. Il s'agit des diocèses de Boma, Inongo et Goma.

²⁶ Consulter E. KAZADI NGOY, *Thèse citée*, pp. 18-20.

²⁷ Se référer à P. LEFEBVRE, *L'Eglise catholique au Zaïre, op. cit.*, p. 49. Voir aussi F. BONTINCK, « Le conditionnement historique de l'implantation de l'Eglise Catholique au Congo », *IV^e Semaine Théologique de Kinshasa*, 1968, in *C.R.A.*, t. 24, n° 2 (1969), pp. 132-145.